

ECOCHÈQUE DE LA REGION OCCITANIE

• Qui est éligible?

Cette aide s'adresse :

- aux **propriétaires occupants** pour leur résidence principale (les SCI, les usufruitiers, les nus-propriétaires sont non éligibles).
- aux **propriétaires bailleurs** à condition que le logement fasse l'objet d'un **conventionnement pendant 9 ans avec l'ANAH** (voir Fiche 8 « PROPRIETAIRES BAILLEURS »).

Pour les propriétaires occupants, l'aide est conditionnée à un plafond de revenus :

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence (RFR) (indiqué sur votre dernier avis d'imposition)
1	18 500 €
1,5	28 000 €
2	33 500 €
2,5	36 000 €
3	38 500 €
3,5	41 500 €
4	46 500 €
Part supplémentaire	+ 5 500 €

• Quelles sont les aides octroyées ?

Aide forfaitaire de **1 500 €** pour les **propriétaires occupants** et de **1 000 €** pour les **propriétaires bailleurs**. La valeur de l'éco-chèque vient en déduction du montant total de la facture et la Région se charge de rembourser les professionnels partenaires du dispositif. Le particulier ne fait en aucun cas l'avance du montant de l'éco-chèque auprès du professionnel partenaire.

• Quels sont les travaux éligibles ?

L'éco-chèque est destiné aux travaux permettant une **économie d'énergie d'au moins 25%**. Ce gain énergétique est attesté au moyen d'une évaluation énergétique réalisée par un professionnel **avant l'établissement des devis (ou par le PRéAU dans le cadre d'un accompagnement ANAH « Habiter Mieux Sérénité »)**.

- Les travaux d'isolation des combles perdus seuls ou associés avec les travaux d'installation ou changement d'un système de ventilation » ne sont pas éligibles.
- Les travaux d'installation d'équipements photovoltaïque ne sont pas éligibles.
- Les logements soumis à la réglementation thermique 2012 ne sont pas éligibles

⚠ Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant la réception de l'éco-chèque par le particulier.

• Comment choisir mon artisan ?

Les entreprises qui réalisent les travaux doivent être qualifiées QUALIBAT **RGE ET AFFILIEES A LA REGION**

⇒ Trouvez votre artisan sur : <https://ecocheque.fr/Beneficiaire/View/SearchPartenaireForRegion>

• Comment faire une demande d'Ecochèque ?

La demande doit être faite sur : <https://www.laregion.fr/eco-cheque>